

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
Ultraconductive 4010 PT B - 2010252**

Règlement (EU) n° 2020/878

Fiche signalétique du 8/3/2024, révision 6**RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Dénomination commerciale: Ultraconductive 4010 PT B
Code de la fds : 2010252
UFI: 0VF9-3A1E-5PKG-5TFA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Revêtement/peinture

Usages déconseillés :

Aucune utilisation déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricants :**

LORD CORPORATION for SOCOMORE - 111 LORD DRIVE - CARY, NC 27511-7923 -
U.S.A. - Tel.: 001 814 868 0924

Distributeurs :

Dysol Inc. - 5475 E. State Highway 114, Rhome Texas, 76078 / Phone: 1-817-335-1826 /
csr-na@socomore.com/ Fax Number: 817-335-2405






Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

techdirsocomore@socomore.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

International : CHEMTEL +1-813-248-0585.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :**

-  Danger, Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.
-  Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
-  Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.
-  Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.
-  Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

Ultraconductive 4010 PT B - 2010252



Danger

Mentions de danger:

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P261 Éviter de respirer les vapeurs.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
- P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur CO2 pour l'extinction.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

- acétate de n-butyle
- 2,2'-monodiéthylamine; diéthylènetriamine

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%







RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 50% - < 60%	acétate de n-butyle	Numéro 607-025-00-1	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226
		Index:	 3.8/3 STOT SE 3 H336
		CAS: 123-86-4	
		EC: 204-658-1	EUH066
>= 1% - < 3%	2,2'-monodiéthylamine; diéthylènetriamine	Numéro 612-058-00-X	 3.2/1B Skin Corr. 1B H314
		Index:	 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317
		CAS: 111-40-0	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
		EC: 203-865-4	 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) Ultraconductive 4010 PT B - 2010252

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur CO₂ pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) Ultraconductive 4010 PT B - 2010252

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
Conseils sur l'hygiène au travail en général :
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

- Type OEL: National - TWA: 241 mg/m³, 50 ppm - STEL: 723 mg/m³, 150 ppm -

Comportement: Contraignant - Remarques: France, VLEPC

- Type OEL: National - TWA: 150 ppm - STEL: 200 ppm - Remarques: United Kingdom

- Type OEL: National - TWA(8h): 300 mg/m³, 62 ppm - Remarques: Germany

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr

- Type OEL: National - TWA(8h): 238 mg/m³, 50 ppm - STEL: 712 mg/m³, 150 ppm - Remarques: BELGIQUE

- Type OEL: National - TWA(8h): 480 mg/m³, 99 ppm - Remarques: PAYS-BAS

- Type OEL: National - TWA: 480 mg/m³, 100 ppm - STEL(Mow): 480 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Österreich

- Type OEL: National - TWA: 240 mg/m³ - STEL: 720 mg/m³ - Remarques: Poland

- Type OEL: OSHA - TWA(8h): 710 mg/m³, 150 ppm - Remarques: USA

- Type OEL: DSR_NIOSHREL - TWA(jusqu'à 10 heures): 710 mg/m³, 150 ppm - STEL(15min): 950 mg/m³, 200 ppm - Remarques: USA

- Type OEL: UE - TWA(8h): 241 mg/m³, 50 ppm - STEL: 723 mg/m³, 150 ppm

2,2'-monodéthylamine; diéthylènetriamine - CAS: 111-40-0

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 1 ppm - Remarques: Skin - URT and eye irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

Travailleur industriel: 11 mg/kg - Consommateur: 6 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 300 mg/m³ - Consommateur: 35.7 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 2 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 600 mg/m³ - Consommateur: 300 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

Ultraconductive 4010 PT B - 2010252

Travailleur industriel: 11 mg/kg - Consommateur: 2 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 600 mg/m³ - Consommateur: 300 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
 Travailleur industriel: 300 mg/m³ - Consommateur: 35.7 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
 Travailleur industriel: 11 mg/kg - Consommateur: 6 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4
 Cible: Eau douce - Valeur: 0.18 mg/l
 Cible: Eau marine - Valeur: 0.018 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - Valeur: 0.981 mg/kg
 Cible: Eau (rejets intermittents) - Valeur: 0.36 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau marine - Valeur: 0.0981 mg/kg
 Cible: Sol - Valeur: 0.0903 mg/kg
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - Valeur: 35.6 mg/l

Indicateurs Biologiques d'Exposition

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Ci-dessous, les exemples d'EPI à utiliser.

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

Conditions particulières pouvant affecter l'exposition des travailleurs :

Aucune

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	jaune	--	--
Odeur:	Solvant	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	126	--	--
Inflammabilité:	Flam. Liq. 2, H225	--	--
Limites inférieure et	N.A.	--	--

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
Ultraconductive 4010 PT B - 2010252

supérieure d'explosion:			
Point éclair (°C):	23	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	Not determined	--	--
Température de décomposition:	Not determined	--	--
pH :	N.A.	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	Insoluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	Not determined	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Not determined	--	--
Pression de vapeur:	Not determined	--	--
Densité et/ou densité relative:	1.00-1.02 g/cm3	--	--
Densité de vapeur relative:	Heavier than air	--	--

Caractéristiques des particules:

Taille des particules:	N.A.	--	--
------------------------	------	----	----

9.2. Autres informations

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
Vitesse d'évaporation :	Faster than n-butylacetate	--	--
Viscosité:	Not determined	--	--

N.A. = non disponible

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

Ultraconductive 4010 PT B

Toxicité aiguë

Non classé

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
Ultraconductive 4010 PT B - 2010252**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmélange - Orale 24813,9 mg/kg pc

ETAmélange - Cutanée 54590,6 mg/kg pc

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le produit est classé: Skin Sens. 1 H317

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H336

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 14000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 10736 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de poussières - Espèces: Rat = 23.4 mg/l - Durée: 4h

Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Rat = 23.4 mg/l - Durée: 4h

Test: LC50 - Voie: AEROSOL - Espèces: Lapin (Mâle, femelle) = 0.74 mg/l - Durée: 4h

- Source: OECD 403

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 21.1 mg/l - Durée: 4h -

Source: OECD 403

Test: LC0 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 38.32 mg/l - Durée: 6h

Toxicité pour la reproduction:

Test: LOAEC - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat = 1500 ppm - Source:

OECD 414

Test: NOAEC - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: souris(Mâle, femelle) = 2000

ppm - Durée: 90 Jours - Source: OECD 416

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: NOAEC - Voie: Inhalation - Espèces: Rat (Mâle, femelle) = 500 ppm - Durée: 13w

- Source: EPA OTS 798.2450

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat (Mâle, femelle) = 125 mg/kg pc/jour - Durée:

13w

Test: LOAEL - Voie: Orale - Espèces: souris(Mâle, femelle) = 500 mg/kg pc/jour -

Durée: 13 jours

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
Ultraconductive 4010 PT B - 2010252****11.2. Informations sur les autres dangers**

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

Autres informations toxicologiques :

Aucune.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Ultraconductive 4010 PT B

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 647.7 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Desmodesmus subspicatus

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 200 mg/l - Remarques: Desmodesmus subspicatus

Point final: EC50 - Espèces: Plantes aquatiques = 397 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: DIN 38412 Part. 9, Pseudokirchneriella subcapitata

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 18 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203, Pimephales promelas

Point final: EC50 - Espèces: BACTERIA = 356 mg/l - Durée h: 40 - Remarques: Tetrahymena pyriformis

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 44 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD 202

Point final: ErC50 - Espèces: Plantes aquatiques = 397 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201, Pseudokirchneriella subcapitata

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 23 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: OCDE 211

Point final: NOEC - Espèces: Plantes aquatiques = 196 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD 201, Pseudokirchneriella subcapitata

Point final: IC50 - Espèces: BACTERIA = 356 mg/l - Durée h: 40 - Remarques: TETRATOX assay, Tetrahymena pyriformis

c) Toxicité terrestre:

Point final: EC50 > 1000 mg/kg - Durée h: 336 - Remarques: Lactuca sativa

12.2. Persistance et dégradabilité

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

Biodégradabilité: Taux de biodégradabilité - Test: OCDE 301D - Durée: 5 jours - %: 83% -

Remarques: CEE 92/69, C.4-E

12.3. Potentiel de bioaccumulation

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

BCF 15.3

Log Kow 2.3 - Remarques: 25 °C

12.4. Mobilité dans le sol

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

Log Koc 1.268

Volatilité (H constante de la loi de Henry) 28.5 Pa.m³/mol - Remarques: 25 °C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
Ultraconductive 4010 PT B - 2010252****12.7. Autres effets néfastes**

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

N.A.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR-UN Number: 1263
ADR/RID/ADN-UN Number: 1263
ADR/RID-UN Number: 1263
ADR/ADN-UN Number: 1263
IATA-UN Number: 1263
IMDG-UN Number: 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: PEINTURES
ADR/RID-Shipping Name: PEINTURES
ADR/ADN-Shipping Name: PEINTURES
ADR/RID/ADN-Shipping Name: PEINTURES
IATA-Shipping Name: PEINTURES
IMDG-Shipping Name: PEINTURES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 3
ADR/RID-Class: 3
ADR/ADN-Class: 3
ADR/RID/ADN-Class: 3
ADR - Numéro d'identification du danger : 33
IATA-Class: 3
IATA-Label: 3
IMDG-Class: 3

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: II
ADR/RID-Packing Group: II
ADR/ADN-Packing Group: II
ADR/RID/ADN-Packing Group: II
IATA-Packing group: II
IMDG-Packing group: II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine pollutant: Non
IMDG-EmS: F-E , S-E

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards: -
ADR-S.P.: 163 367 640C 650
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 2 (D/E)

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
Ultraconductive 4010 PT B - 2010252**

IATA-Passenger Aircraft:	353
IATA-Subsidiary hazards:	-
IATA-Cargo Aircraft:	364
IATA-S.P.:	A3 A72 A192
IATA-ERG:	3L
IMDG-Subsidiary hazards:	-
IMDG-Stowage and handling:	Category B
IMDG-Segregation:	-
Q.L.: 5L	
Q.L.: 5L	
Q.L.: 1L	
Q.L.: 1L	
Q.L.: 5 L	
Q.L.: 1L	
Q.L.: 5L	
Q.L.: 5L	
Q.L.: 1Kg	
Q.E.: E2	
Q.E.: E2	
Q.E.: E2	
Q.E.: E1	
Q.E.: E1	
Q.E.: E2	
Q.E.: E1	
Q.E.: E1	
Q.E.: E2	

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)
Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) Ultraconductive 4010 PT B - 2010252

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Listé ou en conformité avec les inventaires internationaux suivants :

La/les substance(s) suivantes dans ce produit a/ont une identification par numéro CAS soit dans des pays non concernés par le règlement REACH soit dans des réglementations non encore mises à jour pour prendre en compte la nouvelle convention d'appellation des solvants hydrocarbonés : 2,2?-iminodiethylamine; diethylenetriamine (CAS number 111-40-0)

Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

N.A.

Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

N.A.

N.A.

Maladies professionnelles:

Le cas échéant se référer aux tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français.

N.A.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés exposés (Arrêté du 2 mai 2012 pris en application du décret 2012-135 du 31 janvier 2012)

ICPE:

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées. (Version 33.1 (mars 2014).

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

1999/13/CE (Directive COV)

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16 — Autres informations

N.A.: Not Applicable or Not Available / Non applicable ou non disponible

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) Ultraconductive 4010 PT B - 2010252

Texte des phrases cités à la section 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 2, H225	D'après les données d'essais
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Important confidentialité : le présent document contient des informations confidentielles appartenant à la Société SOCOMORE. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la diffusion, republication ou retransmission de ce document, en totalité ou partie, ne doit être limitée qu'à des personnes clairement identifiées, soit parce qu'elles sont utilisatrices du produit, soit à des fins d'information HSE. Toute diffusion de ce document en dehors de ce cadre sans notre consentement écrit est formellement interdite.

Socomore recommande fortement à chaque destinataire de cette fiche de données de sécurité de la lire attentivement et de consulter, si cela est nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de comprendre les informations qu'elle contient, notamment les éventuels dangers associés à ce produit. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
Ultraconductive 4010 PT B - 2010252**

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur.

Ces informations sont considérées comme correctes, mais elles ne sont pas exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles de la substance ou du mélange. Elles sont applicables aux précautions de sécurité appropriées pour le produit.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
STOT SE:	May cause drowsiness or dizziness
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.